

## REVENDEICATIONS **FO**

Pour application au 1er avril

### Salaires

**Augmentation Générale des salaires pour toutes et tous:**

o 7,4 % avec un talon mensuel de 200€

o Pas de salaire minimum en dessous de 2200€, y compris pour les nouvelles embauches, pour ne pas être distancé par la concurrence (CAF)

Budget supplémentaire de 2,5% pour les augmentations individuelles

Par ailleurs, une politique salariale volontariste et juste permettra de lutter contre le phénomène « d'attrition »

### Eléments de rémunérations

Revalorisation de toutes les primes et indemnités internes à ALSTOM (tant nationales que locales) au minimum du même % que l'augmentation

### Autres Revendications

Mise en place d'un "billet de train de congé annuel" : prise en charge à 100% par l'employeur d'un aller-retour en train par an pour les vacances de chaque salarié et sa famille, en France

Prise en charge à 100% par l'employeur du forfait mensuel de transports en commun (PASS Navigo, transport locaux, TER), sans remise en question de l'indemnité kilométrique

Prise en charge des frais d'hébergement pour le personnel de province travaillant en région parisienne (prise en compte des jeux olympiques 2024)

Prise en charge de la journée de solidarité par l'employeur.

Ouverture de négociation sur les sujets non traités (Evolution de carrière par la formation, revalorisation des plafonds de remboursements hôtels, repas...)

Maintien de tous les emplois, activités et sites industriels

Arrêt des externalisations et des délocalisations d'activités  
Embauche des intérimaires et prestataires. Remplacement systématique des départs notamment en production

Embauche des apprentis à l'issue de leurs formations.

Pour les activités de bureau, maintien d'un bureau fixe attiré pour chaque salarié (Alstom, prestataire, intérimaire, ...)

## NOTRE INDUSTRIE, NOS EMPLOIS!